

Nombre de Conseillers

En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	1
Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
9 décembre 2025Date d'affichage :
9 décembre 2025

Délibération D2025_075
Avance du budget
principal au budget
annexe « lotissement Les
Rousses »

Le secrétaire de
séance

M. ANDREYS

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger
Levfaul

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. **AGUETTAZ** Robert, M. **ANDREYS** Stéphane, Mme **ANDUGAR** Sandrine, M. **CHEVALLIER** Christophe, Mme **GINET** Jane, M. **GRENAUD** Michel, Mme **MARTINEZ** Nathalie, Mme **MERLIER** Séverine, Mme **MONANGE** Myriam, M. Alain **ROBERT** Mme **SCAPOLAN** Martine.

Pouvoir(s) : M. **BELLOT** donne pouvoir à Mme MERLER

Absent(s) : Bernard **CARON**, Delphine **LAPLANCHE**, Christian **PLUCHE**, Marianne **SPIRITO**, Marlène **THUILLIER**.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane ANDREYS

Par délibération n° D2022_088, le conseil municipal approuvait la création du budget annexe du lotissement « Les Rousses » visant à mener l'opération de création d'un ensemble de lots viabilisés destinés à la vente.

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe sur l'exercice 2025, il convient de verser une avance de 200.000 € du budget général au budget annexe lotissement « Les Rousses ».

Cette avance sera par la suite reversée au budget principal.

Il est proposé à l'assemblée de procéder au remboursement de cette avance au budget principal lorsque l'excédent du budget annexe le permettra.

Vu les crédits budgétaires ouverts au compte 276348 du budget général 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une avance du budget général au budget annexe lotissement « Les Rousses » d'un montant de 200.000 € sur l'exercice 2025,
- **APPROUVE** la modalité de remboursement de l'avance telle que décrite ci-dessus.

